

Le grand débat national

L'ORGANISATION
DES SERVICES
DE L'ETAT
ET DES SERVICES
PUBLICS

Organisé par la commune de



PREAMBULE

Madame le Maire de l'Isle d'Espagnac a souhaité organiser des réunions dans le cadre du grand débat pour recueillir l'avis de la population sur les quatre grands thèmes proposés. Pour animer ces réunions elle a fait appel au référent départemental afin d'obtenir le concours de Commissaires-enquêteurs.

Mr Bernard Douteau, sollicité pour le quatrième sujet, a apporté sa participation bénévole pour cette mission. Je tiens à préciser les motifs de cette acceptation :

*Le Commissaire-enquêteur est par définition un homme d'écoute, indépendant des pouvoirs et des lobbys en raison de sa nomination par une juridiction, elle-même indépendante. À mon avis cette indépendance est un gage d'impartialité lors de la restitution des débats.

*La sollicitation des commissaires-enquêteurs est la reconnaissance de l'utilité de cette fonction et de la crédibilité de l'enquête publique actuellement remise en cause par certains.

*La crise actuelle a mis en évidence l'incompréhension entre les décideurs et les citoyens. Ces derniers par manque d'information ou de connaissance des procédures et des administrations se sentent exclus des centres de décision. La courroie de transmission est rompue. L'objectif de l'enquête publique est justement l'information de la population et le recueil de ses observations qui pourront influencer sur le projet, voire l'améliorer, en compatibilité avec leurs aspirations. Réduire le champ de l'enquête publique serait donc complètement à contre-courant des buts d'écoute et de participation exprimés par la population et recherchés dans le cadre du grand débat.

COMPTE RENDU DU DEBAT

19 personnes ont participé à la réunion organisée le 9/01/2019 dans les locaux municipaux mis à disposition par Mme le Maire.

Méthode de Travail :

Cette faible participation, a permis à tous d'aborder successivement tous les sujets inscrits, à l'ordre du jour, en session plénière.

Le thème, objet des débats, peut se scinder en trois parties :

- L'organisation administrative ;
- Les services publics ;

- Les services publics dans la vie quotidienne.

Pour chaque partie il convenait :

- De partager les constats ;
- d'identifier les solutions ;
- d'exprimer des propositions.

LE CONSTAT

La décentralisation n'est pas suffisante.

Les échelons administratifs sont trop nombreux.

Un mandat électif est un vrai travail. Le cumul des mandats ne permet pas un investissement à plusieurs niveaux.

Les élus communaux sont des élus de terrains qui gèrent les problèmes et qui conduisent des actions au niveau communal et intercommunal, ils sont à l'écoute des gens qui en retour, sont informés. C'est de moins en moins le cas au fur et à mesure que l'on progresse dans la « hiérarchie » élective. Ceci se manifeste dans l'expression de leur confiance envers les Maires, échelon de proximité. Cette confiance diminue au fur et à mesure que l'on s'éloigne du terrain. Les résultats de cette « défiance » se concrétisent à plusieurs niveaux :

*Démotivation au regard de la chose publique puisqu'il n'y a aucun ressenti de leur expression dans la décision finale ce qui conduit à la Critique systématique, au sentiment d'immobilisme : il faudrait que ...

*Diminution de la participation aux élections en raison du sentiment de l'inutilité du vote puisque « rien ne change »

Sentiment de doublon entre les différents échelons. Nouvel exemple : pôle emploi et France compétence.

Que veut-on au niveau de l'aménagement du territoire ? Définition des compétences à préciser.

Le coût élevé de la fonction publique est souvent évoqué.

La fermeture des guichets dans l'administration entraîne le transfert vers internet.

En milieu rural, la fermeture des services de proximité renforce l'isolement des personnes fragiles ou âgées qui ne bénéficient pas de moyens de locomotion.

Complexité des documents administratifs qui ne sont désormais accessibles que par internet. De nombreuses personnes abandonnent les démarches face aux difficultés liées à l'incompréhension des formulaires ou des procédures d'accès à internet.

Sentiment d'abandon du milieu rural dans tous les domaines (services publics, accès aux soins, commerces ...) qui conduit à la désertification donc des déplacements de plus en plus longs, coûteux et polluants.

Que sont devenus les « Pays » ex Tardoire, Périgord, qui sont des instances proches de la population ?

Les économies qui devaient être réalisées avec les réorganisations administratives ne sont pas visibles. (Régions, Communautés d'agglomération...).

Nous entendons dire que nous avons la fonction publique la plus chère mais c'est aussi en raison de la solidarité envers les plus démunis.

IDENTIFIER LES SOLUTIONS

Le rôle de l'état doit se limiter aux fonctions régaliennes police, armée, grands réseaux stratégiques, et au contrôle de légalité des actes administratifs.

Transfert réel des compétences vers les collectivités territoriales.

Le Maire, représentant de l'état pourrait avoir autorité sur certains services de contrôle qui lui seraient rattachés ex établissements recevant du public.

Toute la population ne bénéficie pas de réseau internet soit en raison d'un manque de couverture soit pour des raisons financières, soit en raison de leur âge.

IMMIGRATION ET INTEGRATION

Le constat a été fait que la planète se transforme et que demain il y aura des migrants climatiques. L'Europe est plus forte que chacun des États individuels pour traiter cette question, il faut qu'elle s'organise en ce sens pour être d'une puissance comparable à celles des USA, Chine et Russie. Il faut aider les pays pour que les gens immigrer le moins possible)

Le commerce des armes à laquelle la France participe est source d'instabilité dans ces régions.

L'assemblée était favorable aux votes des étrangers (sous conditions de résidence, paiement des impôts...). Le vote est un moyen d'intégration.

Pour permettre l'intégration des étrangers, les associations jouent un grand rôle qu'il faut mieux reconnaître.

EXPRIMER DES PROPOSITIONS

Revoir l'organisation territoriale. La commune est plébiscitée, cette structure est le premier contact des citoyens avec l'administration. Les Communautés de commune ou d'agglomération ne sont pas encore reconnues comme interlocutrices bien que la mutualisation des services soit considérée comme positive.

Le département perd de son importance aux yeux des citoyens. Si son action dans le domaine social est bien perçue, la population ne souhaite pas maintenir son existence. Il leur paraît opportun de redistribuer ses missions au niveau des communautés de communes ou de la région.

Régionaliser les agences de l'état

La superficie des régions est importante il faudrait réfléchir à des dispositifs qui permettent à la population d'être informée de l'action régionale. Les élus régionaux ne sont pas connus de la population. On relève des craintes au sujet de l'éloignement régional.

Les modifications des services publics dans le cadre des nouvelles régions ne sont pas réussies. Les compétences des services régionaux ont été éclatées et réaffectées géographiquement exemple DREAL.

Ne pas revenir sur l'interdiction de cumul.

Il semble qu'un gros effort d'information des actions menées, aux différents échelons (région, assemblées) devrait être réalisé par ces élus. La perception d'élus « hors sol » disparaîtrait.

Les services de proximité fermés pourraient être remplacés par des unités multiservices itinérantes.

Permettre l'utilisation des transports scolaires pour les déplacements en milieu rural.

Les sièges de services publics pourraient mettre en place du personnel afin d'aider les personnes à accéder aux formulaires informatiques et aux droits auxquels ils peuvent prétendre.

Conduire une réflexion approfondie sur les suppressions de poste de fonctionnaires hormis les effets d'annonce, les suppressions ne paraissent pas toujours judicieuses.

Revoir le statut des fonctionnaires d'état ou territoriaux afin de permettre une plus grande mobilité géographique, inter-service ou d'une administration à l'autre.

L'accès téléphonique aux services de l'état doit être gratuit pour les usagers.

Concrétiser les plateformes d'accès téléphoniques multi-services avec numéro d'appel unique comme cela existe dans certaines grandes entreprises.

Lorsqu'une compétence est transmise le service doit être transféré en totalité vers la nouvelle structure.